

8° Avenant de 193.953 francs avec l'entreprise Dauffard.  
- adjudicataire de l'entreprise d'électricité.  
En outre, le Conseil

approuve le mémoire de l'entreprise Dittel qui a exécuté dans de bonnes conditions la construction de la chaufferie des Palmiers. Le mémoire, du montant de 299.838 fr. sera soumis à M. le Préfet pour être "visé pour valeur marché."

Conciergerie des Palmiers.

- 1° Avenant de 17.378 francs avec l'entreprise Lagarre.
- adjudicataire du lot de plâtrerie.
- 2° Avenant de 42.219 francs avec l'entreprise Glemet
- adjudicataire du lot de menuiserie.
- 3° Avenant de 24.368 francs avec l'entreprise Eijou.
- adjudicataire du lot de peinture.
- 4° Avenant de 10.927 francs avec l'entreprise Pary.
- adjudicataire du lot d'électricité.

Chantier Jules Ferry..

- Avenant de 165.500 francs avec l'entreprise Hoppe.
- adjudicataire du lot de plomberie - sanitaire.

Le montant de ces dépenses sera imputé au crédit inscrit chapitre XXIV, art. 7, du budget communal: "reconstruction d'immeubles communaux."

6° Ecole "La Clairière". Concession de chantier Rufa. / Sté C.E.F.E.A.

L'entreprise Rufa a fait connaître son intention de faire réa-